

Réponses de Pierre Guignard au questionnaire de « Villeneuve à Venir » en vue des élections communales de mars 2021.

Préambule

La Municipalité de Villeneuve a décidé récemment de modifier la procédure de mise en œuvre du schéma directeur des Portes du Bourg pour en accélérer la réalisation. La nouvelle procédure choisie ne comprendra pas l'étape du passage devant le Conseil Communal de ce schéma directeur. Les PPA subséquents devront eux de toute façon être approuvés par le CC. Le groupe PS Les Verts est le seul à avoir remis en question cette nouvelle procédure par une intervention au CC. A l'initiative du PLR, la majorité de droite du CC a brutalement interrompu par une motion d'ordre le débat démocratique qui s'était engagé sur ce sujet.

Le groupe PS Les Verts est également le seul qui se soit engagé pour demander la présence d'un éco quartier dans le périmètre en question.

Mes réponses au questionnaire

Question 1.

Les 37'000m² de SBP, ne sont pas à proprement parler un des objectifs du schéma directeur, mais un ordre de grandeur du volume des constructions qui pourraient être réalisées dans l'ensemble du périmètre concerné. Il est difficile de s'imaginer ce que représentent ces 37'000m², mais en me basant sur la volumétrie des simulations présentées, ce chiffre me paraît raisonnable, pour une zone qui est idéalement située pour un développement urbain.

Question 2.

La formulation de la question n'est pas très claire, comment un élu politique pourrait-il « partager les capacités de construction » ? Je crois toutefois comprendre que vous aimeriez savoir ce que les candidats pensent des limitations de niveau énoncées. Pour moi 4 niveaux hors sol me paraissent raisonnables dans cette zone avec la possibilité de monter à 5 voir 6 niveaux dans certains cas, si l'intégration de ces constructions est réussie. Ces volumes, par le biais de PPA, seront de toute façon soumis à l'enquête publique et au CC.

Question 2b

Question purement technique que je ne maîtrise pas. Mais qui trouve certainement sa réponse dans la législation sur la construction et sa jurisprudence.

Question 2c

Je n'ai pas d'apriori sur la géométrie des toits à envisager. Les toits plats du secteur des Marines sont bien intégrés à leur environnement. Les toitures à pans inclinés sont peut être plus proches de la physionomie du Bourg mais présentent un écran visuel péjorant les vues directes depuis ou en direction du lac.

Question 3

Pour moi les collectivités publiques, donc la commune de Villeneuve doivent autant que possible rester maître et propriétaire de leur sol. Les terrains communaux ne devraient pas être vendus, sauf à des coopératives sans but lucratif. La mise à disposition par un droit de superficie est aussi une bonne solution.

Question 4.

Contrairement à ce que laisse croire la formulation de la question, l'étude ne prévoit pas d'attirer les classes supérieures aux dépends d'autres classes moins favorisées. La Municipalité préfère mettre l'accent sur l'attraction de classes moyennes supérieures et aisées, ce qui est justifiable en matière de recettes fiscales mais pas très favorable à des classes sociales moins favorisées et qui sont plus désavantagées par le niveau des loyers. Je ne partage pas entièrement ce choix de la Municipalité, mais il est probable que Villeneuve compte actuellement plus de ménages à bas revenus que la moyenne cantonale

Question 5

Voir ma réponse à la question 4

Question 6

Même problématique que les deux précédentes questions et même point de vue de ma part. Villeneuve doit assumer ses responsabilités en matière de mixité de l'habitat. Et ne pas oublier les classes populaires pour tirer le taux d'impôt vers le bas, ce qui favorise avant tout les classes les plus aisées.

Question 7

Question un peu tordue où il est semble-t-il demandé de remettre en question la qualité de l'étude et l'exactitude des chiffres présentés. Je ne m'y hasarderai pas, mais il me semble en effet que la présence de 63 places de stationnement à l'avenue des Comtes de Savoie est pour le moins généreusement comptée.

Question 8

Clairement oui. L'existence sur le territoire de la commune de Villeneuve d'un groupe scolaire, cofinancé par toutes les communes, et qui offrirait à proximité des infrastructures comme plusieurs salles de gymnastique, locaux d'accueil de la petite enfance, et éventuellement bibliothèque et même piscine couverte serait un grand avantage pour les habitant-e-s de notre bourg.

Question 9

Il s'avère semble-t-il que la construction de « très grande station d'épuration » (sic) est le moyen nécessaire pour améliorer l'épuration des eaux en traitant les micropolluants. Heureusement la réflexion sur l'implantation de ces importantes infrastructures est menée au niveau de la région, et force est de constater que les surfaces de terrain nécessaires qui sont disponibles au niveau du lac sont extrêmement rares entre Corsier et Roche. Il serait donc logique que cet équipement soit implanté sur le territoire de notre commune s'il est démontré que c'est la meilleure solution des points de vue socio-économique, environnemental et urbanistique.

Pierre Guignard / Villeneuve / 6.02.2021